

FÉDÉRATION FRANÇAISE



REGLEMENT DU TOURNOI ONLINE

DE LA FFM44

15 JANVIER - 26 FÉVRIER 2012

Introduction

La Fédération Française de Mémoire 44 (FFM44) organise pour le premier trimestre 2012 son premier tournoi OnLine de Mémoire 44. A cette occasion, cette épreuve officielle se déroulera sur Mémoire 44 OnLine ® de l'éditeur Days of Wonder (www.daysofwonder.com).

Ce tournoi étant officiel, il comptera dans le classement ELO de la FFM44.

Rappel important :

Ce tournoi est ouvert exclusivement aux membres à jour de cotisations pour l'année 2012 et ce au 31 décembre 2011. Pour mémoire, l'appel aux cotisations 2012 a été lancé sur le site de la Fédération (www.ffm44.com) début novembre 2011.

I°) Règlement de l'épreuve « OnLine »

1. Le 1er tournoi OnLine de la FFM44 se déroulera du samedi 14 janvier 2012 à 00h00 au dimanche 26 février 2012 minuit.
2. La participation est gratuite et aucun frais ne sera demandé aux joueurs participant. Cependant, les parties jouées sur M44 OnLine ne sont pas exonérées de l'utilisation des lingots nécessaires pour jouer.
3. Le tournoi Online de la FM44 se déroule en 7 scénarii joués en aller et retour (7 tours).
Attention : les scénarii joués seront ceux définis par la FFM44 pour ce tournoi.
4. Il n'y a pas de limites de temps de jeu par partie (règle dérogatoire au règlement officiel des tournois homologués FFM44).
5. Un tour est composé de deux parties avec un joueur côté Allié et un joueur côté Axe pour la 1re partie et inversion des rôles pour la seconde. Pour qu'une partie soit validée, l'aller et retour doivent avoir été joués.

6. Avant le début du tournoi, chaque joueur recevra à son adresse mail, la liste des tours qu'il doit jouer comportant le nom du scénario, et le nom de son adversaire pour ce scénario.

Attention : Afin de faciliter l'organisation, nous enverrons à chaque joueur les coordonnées de ses adversaires (Pseudonyme, Nom, Prénom, adresse mél, numéro de téléphone), afin de vous permettre de prendre rendez-vous facilement entre joueurs.

Si vous ne souhaitez pas que ces coordonnées soient communiquées, merci de nous en informer dès réception du présent document.

Les contacts avec vous seraient dès lors réduits à la messagerie privée (MP) du site de Days of Wonder.

7. Les organisateurs comptent sur la responsabilité de chaque joueur pour faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de jouer toutes leurs parties dans le délai réglementaire.
8. L'homologation des résultats se fait par l'envoi d'une copie d'écran de la feuille de synthèse de l'Aller / Retour du tour (sous WORD [doc] ou PAINT [jpg] ou EXCEL [xls] ou ADOBE [pdf]). Cet envoi se fera sur l'adresse suivante : contact@ffm44.com. Une seule Copie écran est nécessaire et suffisante, pour l'organisateur (avec copie à l'adversaire concerné). Il appartient aux joueurs de s'entendre sur celui qui enverra le résultat du tour à la FFM44. **Le numéro du match doit être mentionné lors de l'envoi des résultats.**

Attention : Pour qu'un tour soit validé et homologué, celui-ci doit avoir été joué dans le cadre de la fonction « aller/retour » du jeu Online.

9. Les organisateurs exploitent les résultats. Pour chaque joueur, ils comptabilisent les médailles et le nombre de figurines (pertes ennemies).
10. À l'issue du tournoi, le vainqueur sera celui ayant totalisé le plus de médailles et le plus de figurines (en cas d'égalité sur les médailles). SEUL le vainqueur recevra un prix.
11. Les résultats de ce tournoi OnLine seront pris en compte dans le classement de la Fédération. Il contribuera donc à la désignation du Champion annuel de la FFM44 qui sera officialisé à l'Open 2013.

2°) Comportements et bienséances des parties « OnLine »

En cas de déconnexion, Les joueurs sont responsables de leur connexion internet. Il appartient aux joueurs de trouver la meilleure solution dans le cas où l'un d'eux a vu sa connexion être interrompue (ex : rejouer le scénario, ...).

Par contre, quitter volontairement la partie en cours (sous prétexte qu'elle est perdue ou en phase de l'être) serait un comportement antijeu.

Ici aussi, dans le tournoi OnLine, la bienséance et le fair-play sont les maîtres – mots de cette épreuve.

En tout état de cause, le respect de l'article 8 (homologation par copie d'écran) défini ci-dessus est impératif.

3°) Récompenses et trophées du tournoi « OnLine »

Le vainqueur se verra offrir par la FFM44, l'ensemble des extensions du jeu mémoire 44 ® à paraître (à partir du 1^{er} janvier 2012) et ce à vie !!!!

Attention : il sera de la responsabilité du vainqueur de faire connaître, à la FFM44 et à Days of Wonder, ses éventuels changements d'adresse au cours des années à venir. De même, les frais de ports peuvent être à la charge du vainqueur si celui-ci réside hors de la France Métropolitaine.

4°) Cas de litiges entre joueurs

Le comité arbitral de la FFM44 est le seul habilité à résoudre des litiges entre joueurs. Si une situation de jeu ou autre nécessitait l'avis du comité, il vous faudra envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@fm44.com